Cc8

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tribunal de Grande Instance
CAHORS
06 SEP. 2017
GREFFE INSTRUCTION

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION RÉGIONALE
Service pénitentiaire d'insertion et de Probation

Antenne de FOIX
6 cours Irénée Cros

Tél : 05 34 09 88 20
Fax 05 34 09 02 73

SOIT TRANSMIS

Date : 6 septembre 2017

A l'attention de :

☐ Monsieur le Juge d'Instruction

Message : dossier LOUIS Jean-Claude

Monsieur DELAMARRE,

Veuillez trouver ci-joint un rapport concernant le contrôle judiciaire de Monsieur LOUIS Jean-Claude.

Vous souhaitant bonne réception,

Karine BERTHUIT
Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

K. BERTHUIT
CPIP - SPIP 09

Vu, à classer
WD.

Cc9

SPIP : ARIEGE

Travailleur social :
Karine BERTHUIT

FICHE DIAGNOSTIC

Magistrat mandant :

Date de saisine :
07 mars 2017

ÉTAT CIVIL

Nom : LOUIS - Prénom : Jean-Claude

Date de naissance : 03 septembre 1948 - Lieu de naissance : el jadiada (MAROC)

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

SITUATION FAMILIALE et HEBERGEMENT
Monsieur LOUIS réside au 20, Route de Gajan à TAURIGNAN VIEUX.
Il est marié depuis 48 ans.
Le couple a 3 enfants : l'aîné est schizophrène, à leur charge, les 2 autres sont indépendants. Il a 5 petits enfants.

Sa mère vit au Cap D'AGDE ; son père est décédé en 1979.
Il est le cadet d'une fratrie de 4.

SITUATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE et FINANCIERE
Monsieur LOUIS a été scolarisé jusqu'à l'âge de 13 ans.
Il a été soudeur dans le pétrole pendant 10 ans puis a travaillé dans le commerce.
Il a tenu un café durant 23 ans à SAINT-GIRONS.

Il est retraité depuis 5 ans et perçoit 1300 euros de pension mensuelle.

CADRE JUDICIAIRE ET PÉNAL

Monsieur LOUIS est placé sous contrôle judiciaire pour exploitation irrégulière d'établissement, cession non autorisée, cession non autorisée en bande organisée, recel, échange intercommunautaire d'animaux, détention et importation en bande organisée.
Il lui est interdit de fréquenter les co-auteurs et de se livrer à toute profession en lien avec les animaux.
Le SPIP a été désigné pour veiller au respect de ces interdictions.

PÉRIODE D'OBSERVATION

Monsieur LOUIS assure ne plus faire commerce des oiseaux. Il précise avoir recycler une volière en poulailler.

ANALYSE, HYPOTHÈSES DE TRAVAIL ET AXES D'INTERVENTION

Monsieur LOUIS est un retraité qui a pour priorité de profiter de ses enfants et de ses petits enfants.
Il les voit durant les vacances scolaires.

Il est inquiet pour la santé de sa femme car elle est cardiaque et très affectée par l'affaire judiciaire en cours.

Monsieur LOUIS dit avoir une passion pour les oiseaux : il a construit des volières adaptées. Il participait aux bourses d'échange et de vente.

Aujourd'hui, il a gardé 2 couples de bouvreuils, un rossignol du Japon, des canaris et autres espèces.
Il certifie ne pas encourager la reproduction. Il ne se rend plus dans les rassemblements d'éleveurs. Il est radié de la MSA et de l'association à laquelle il appartenait.

Depuis qu'il est retraité, il occupe ses journées en bricolant chez lui. Il s'est rendu chez son fils cadet pour y construire une piscine...

A propos des faits : Il ne les nie pas.
Ses petits-enfants lui demandaient une piscine. Pour la financer, il a vendu des oiseaux ("argent facile"). Il dit que la présidente de l'association lui a conseillé de ne plus répertorier les naissances et ventes des volatiles. Il l'a écouté.
Il dit qu'il ne savait pas que ça le mènerait si loin.

NOUVELLES PROPOSITIONS DE MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE

Monsieur LOUIS apparaît comme une personne respectueuse de la mesure.
Nous souhaitons poursuivre le suivi en rencontrant l'intéressé tous les 2 mois.

MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE RETENUE PAR LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Ok pour un suivi à 2 mois.

Fait à TOULOUSE,
le 6 septembre 2017
P/o le DSPIP

Elise BERGEAUD

La Directrice
SPIP de l'ARIEGE
Elise BERGEAUD